

Opération Disney avec King Jouet, Joué Club, La Grande Récré et Smyths Toys

Conditions de participation

Du 18 août 2025 au 21 septembre 2025 inclus¹, dès 25€ de produits Spiderman ou Spidey achetés dans les magasins participants¹, The Walt Disney Company (France) SAS, sise 23-25 avenue Kléber, 75116 Paris, RCS Paris 401 253 463 (« DISNEY ») offre une activité parent/enfant valable pour deux personnes (un parent et un enfant ci-après les « Bénéficiaires ») chez l'un des partenaires de l'opération (« l'Opération »).

Offre réservée aux particuliers et aux personnes physiques majeures, résidents en France métropolitaine, Corse incluse. Toutes personnes physiques mineures de moins de dix-huit (18) ans peut participer sous le contrôle et avec le consentement de l'un de ses parents ou du titulaire de l'autorité parentale, ou à défaut de son tuteur légal, et devra d'autre part être accompagné d'un adulte majeur chez le partenaire préalablement choisi parmi la liste proposée pour bénéficier de son activité. L'offre n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles ou tarif privilégié (y compris tarif CSE) en cours proposés par les établissements partenaires. L'offre est limitée à deux entrées par famille ou groupe de visiteurs par jour et par partenaire.

Pour bénéficier de cette offre :

1. Achetez 25€ de produits Spiderman ou Spidey dans les magasins participants¹ (DISNEY, PIXAR, MARVEL, STAR WARS) entre le 18 août 2025 et le 21 septembre 2025 inclus¹ et conservez votre ticket de caisse.
2. Rendez-vous sur le site activites-rentree2025.fr avant le 21 mars 2026, pour découvrir la liste des partenaires et télécharger votre pass activité à remplir à la main avec les informations suivantes : le nom et prénom du bénéficiaire de l'activité, ainsi que le nom et l'adresse du partenaire choisi.
3. Vous avez jusqu'au 21 mars 2026 inclus, pour vous rendre chez le partenaire, muni de votre pass et de votre ticket de caisse², et bénéficier de votre activité. Suivez les informations du partenaire figurant sur le site (horaires, réservation obligatoire...).

Les instructions spécifiques de chaque partenaire figurent sur le site internet de l'opération. Pour les activités à obtenir via la conciergerie de l'opération, une contremarque (code ou places, selon le partenaire choisi) sera envoyée sous 96 heures ouvrées, après réception du pass activité rempli et de la preuve d'achat³, puis modération de la participation.

La liste des partenaires peut être évolutive. Vérifiez, le jour de votre visite que le partenaire figure bien sur le site internet de l'opération.

¹King Jouet : Du 18 août 2025 au 24 août 2025 – Joué Club : Du 23 août 2025 au 7 septembre 2025 – La Grande Récré : Du 5 septembre 2025 au 21 septembre 2025 – Smyths Toys : Du 18 août 2025 au 21 septembre 2025.

²Le logo de l'enseigne King Jouet, Joué Club, La Grande Récré ou Smyths Toys, la date d'achat et les produits Spiderman/Spidey d'un montant de 25€ doivent apparaître sur la preuve d'achat et être lisibles. Les produits concernés doivent être entourés.

³Votre preuve d'achat doit être au format .jpg ou .pdf. Le logo de l'enseigne King Jouet, Joué Club, La Grande Récré ou Smyths Toys, la date d'achat et les produits Spiderman/Spidey d'un montant de 25€ doivent apparaître sur la preuve d'achat et être lisibles. Les produits concernés doivent être entourés. Si votre ticket de caisse est trop long, vous pouvez le plier en accordéon de sorte que l'enseigne, la date, les produits et le montant soient lisibles. Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, ne répondant pas aux conditions de l'offre ou communiquée sur le site de l'opération en dehors des dates de l'opération, sera considérée comme nulle et ne sera pas traitée.

DISNEY se réserve le droit d'annuler la participation, d'éliminer et/ou de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation à l'offre (notamment fausse déclaration d'identité, preuve d'achat falsifiée, participation par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées et plus généralement par tous moyens frauduleux). DISNEY pourra procéder aux vérifications nécessaires concernant les informations fournies par les participants lors de leur inscription. DISNEY pourra décider d'annuler ou modifier l'offre s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et empêchent le bon déroulement de l'opération.

Les personnes (adulte ou enfant) accompagnantes devront s'acquitter du tarif plein en vigueur. Toute personne (adulte ou enfant, Bénéficiaire ou accompagnant) devra prendre en charge ses éventuelles dépenses additionnelles (transport, repas, équipement, souvenirs, activité ou prestation supplémentaire, etc.).

DISNEY se réserve le droit d'annuler, de proroger, de reporter, d'écourter ou de modifier l'opération, si les circonstances l'y obligent, notamment en cas de force majeure ou de faits hors de son contrôle.

Toute preuve d'achat illisible, incomplète, falsifiée, ou photocopiée sera considérée comme nulle. Toute tentative de fraude pourra faire l'objet de poursuites.

Il est rappelé que l'établissement partenaire proposant l'activité dont bénéficie les Bénéficiaires et leurs éventuels accompagnants est responsable de l'activité proposée. Les Bénéficiaires et leurs éventuels accompagnants devront respecter toute consigne donnée par ledit établissement au cours de l'activité et au sein de l'établissement. La responsabilité de DISNEY ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'incident ou d'accident survenant à l'occasion ou pendant la jouissance des activités, ou en cas d'insatisfaction des Bénéficiaires concernant les activités.

L'activité offerte ne pourra donner lieu à contestation qu'en cas de défaut manifeste de l'activité. Aucune remise de la contre-valeur de l'activité sous quelque forme que ce soit, ni son remplacement ou échange contre d'autres biens ou services, pour quelque cause que ce soit ne pourra être réclamée par les Bénéficiaires et/ou leurs accompagnants. DISNEY se réserve le droit de remplacer les activités par une autre offre de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

Dans l'hypothèse où, pour une raison indépendante de la volonté de DISNEY, le bénéficiaire ne pourrait pas bénéficier d'une activité avant le 21 mars 2026, cette dernière serait définitivement perdue.

Pour tout renseignement au sujet d'une activité, le bénéficiaire pourra contacter l'établissement partenaire auprès duquel il souhaite se rendre.

Parallèlement, un service de conciergerie est ouvert jusqu'au 21 mars 2026 par courrier électronique, service proposé par la société BOGOPLUS, 80 C Boulevard de picpus, 75012 PARIS, RC 793650540 RCS PARIS, à l'adresse mail suivante : contact@activites-rentree2025.fr, qui fera ses meilleurs efforts pour répondre à toutes questions relatives à l'opération, et à intervenir auprès des établissements partenaires le cas échéant. Une réponse sera adressée dans un délai maximum de 96 heures ouvrées. Les contestations et réclamations relatives à l'offre ne seront plus prises en compte passé un délai de trois (3) semaines après la clôture de l'offre, soit le 10 avril 2026.

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'opération sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'entreprise BOGOPLUS, en sa qualité de Responsable de Traitement, conformément au Règlement Européen 2016/679 relatif à la protection des données à

caractère personnel. Les données concernant les participants sont nécessaires au traitement de la participation des internautes à l'offre et sont destinées uniquement à la société BOGOPLUS.

Ces données personnelles ne seront conservées que pour une durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, à savoir pour une période maximum de 3 semaines après la fin de l'opération.

Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition de leurs données, ainsi que d'un droit à portabilité de leurs données, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à l'adresse email suivante : contact@activites-rentree2025.fr.